

<b>Titre de la formation</b>	Formation conduisant au diplôme d'assistant de régulation médicale par la voie de la VAE Validation des Acquis de l'Expérience
<b>Diplôme visé</b>	Diplôme d'Assistant de Régulation Médicale (niveau 4)
<b>RNCP</b>	<a href="#">RNCP 38448</a>
<b>Certificateur</b>	Ministère chargé de la Santé
<b>Objectifs</b>	<p>Mettre en corrélation l'expérience professionnelle au sein d'un centre de traitement des appels d'urgence et les compétences requises pour l'obtention du diplôme d'assistant de régulation médicale (ARM) afin d'exercer la profession d'ARM au sein d'un centre de réception et de régulation des appels (CRRRA) d'un SAMU.</p> <p>L'ensemble des compétences du diplôme d'ARM sont regroupées en 4 blocs de compétences :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● La réception et traitement des appels adressés au SAMU-Centres 15.</li> <li>● La mobilisation et suivi des moyens opérationnels nécessaires au traitement de la demande sur décision médicale.</li> <li>● Les activités liées à la gestion administrative, la qualité, la sécurité et la vie du service.</li> <li>● L'appui à la gestion des moyens, lors de la mise en œuvre de dispositifs prévisionnels de secours, en situation dégradée et en situation sanitaire exceptionnelle.</li> </ul>
<b>Durée</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Accompagnement à la constitution du dossier (non obligatoire): 24 heures de formation</li> <li>● Jury d'évaluation (obligatoire): 1 heure d'entretien oral</li> <li>● Modules complémentaires en fonction des recommandations du jury de certification : la durée des modules varie entre 35 et 158 heures.</li> </ul>
<b>Délai d'accès</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● A l'accompagnement : 2 à 4 mois</li> <li>● A la certification : 1 an</li> </ul>
<b>Condition de recevabilité</b>	Le candidat souhaitant accéder à la VAE au diplôme d'ARM * doit impérativement justifier d'au moins 1 an d'expérience dans une activité de traitement d'appels d'urgence (1 607 heures)
<b>Modalités d'accès</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Assister à la réunion d'information sur la démarche VAE</li> <li>● Le candidat renseigne le <b>document CERFA n°12818*02</b>, y joint les pièces justificatives et son ou ses attestations d'activité. Il adresse ces documents au CFARM AURAAlpes.</li> <li>● La demande de recevabilité est examinée par le CFARM. Si le dossier est recevable, une <b>réponse</b> est envoyée dans un <b>délai maximum de deux mois</b> suivant la réception du dossier complet avec une proposition d'accompagnement (groupe de 12 personnes maximum).</li> </ul>

<b>L'accompagnement (Facultatif)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Bénéficiaire en amont de l'accompagnement d'un entretien individuel permettant d'identifier et d'analyser le besoin en accompagnement du candidat. Cet entretien aura pour objectif : <ul style="list-style-type: none"> <li>- De préciser l'accompagnement singulier,</li> <li>- De planifier cet accompagnement,</li> <li>- Et d'en préciser les modalités.</li> </ul> </li> <li>● Réalisation de l'accompagnement en fonction du parcours et des besoins du candidat, selon le planning personnalisé qui sera transmis au candidat.</li> </ul>
<b>Déroulé de la VAE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Le candidat constitue son livret 2 et le transmet au CFARM avant la date limite communiquée.</li> <li>● Le candidat sera convoqué au jury d'évaluation pour un entretien d'une heure maximum après l'étude de son livret 2 par les membres du jury.</li> <li>● Le jury d'évaluation transmettra son avis au jury de Certification qui statuera et notifiera au candidat les résultats : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Validation totale des compétences</li> <li>○ Validation partielle de compétences</li> <li>○ Refus de validation</li> </ul> </li> <li>● En cas de validation partielle, deux possibilités s'offriront au candidat : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Soit le candidat suit une formation sur le ou les modules manquants dans un CFARM. Il devra passer les épreuves d'évaluation correspondant à ce ou ces modules et obtenir la note de 10/20 pour pouvoir être présenté au jury de certification.</li> <li>- Soit le candidat complète son expérience professionnelle afin de développer les compétences qui lui manquent. Il devra présenter un nouveau livret 2 de VAE uniquement sur les blocs non validés et repasser un nouveau jury d'évaluation et de certification.</li> </ul> </li> </ul> <p><a href="#">Téléchargez Livret 2 VAE ARM 2023</a></p>
<b>Lieu d'exercice</b>	Samu - Centre 15 Centre de traitement d'appels d'urgence
<b>Types d'emplois accessibles</b>	Assistant de régulation médicale au sein d'un SAMU- Centre 15

\*Arrêté du 19 juillet 2019 relatif à la formation conduisant au diplôme d'assistant de régulation médicale et à l'agrément des centres de formation d'assistant de régulation médicale

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000038793144/>

Arrêté du 18 juillet 2023 modifiant l'arrêté du 19 juillet 2019 relatif à la formation conduisant au diplôme d'assistant de régulation médicale et à l'agrément des centres de formation d'assistant de régulation médicale

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000047858590>

### Prochaines dates

2024	
<b>Date de réunion d'information Et entretien individuel</b>	22 Janvier 2024 à 10 h. (Réunion d'information en présentiel et en distanciel)
<b>Date limite de dépôt du Livret 1 (en recommandé avec accusé de réception)</b>	22 Février 2024
<b>Dates d'accompagnement</b>	Du 08 avril au 23 novembre 2024
<b>Date limite de réception du Livret 2 (en recommandé avec accusé de réception)</b>	16 octobre 2024
<b>Dates de jurys d'évaluation</b>	Du 25 au 29 novembre 2024
<b>Dates de jury de certification</b>	6 décembre 2024

### 2025

En cours de programmation

### BLOCS DE COMPÉTENCES

#### **Bloc de compétences 1 : Traitement d'un appel dans le cadre du SAMU C15**

Module 1.a : Rôle et cadre d'exercice de l'ARM

Module 1.b : La situation d'urgence

Module 1.c : Communication et gestion des réactions comportementales

**+ AFGSU niveau 2**

#### **Bloc de compétences 2 :**

**Mobilisation et suivi des moyens opérationnels nécessaires au traitement de la demande sur décision médicale.**

Module 2.a : Parcours patient et ressources associées

Module 2.b : Les moyens opérationnels liés au traitement de la demande

#### **Bloc de compétences 3 :**

**Traitement des informations liées à la régulation la qualité, la sécurité et à la vie du service**

Module 3.a : Traitement des informations et informatique

Module 3.b : Qualité-sécurité-gestion des risques

#### **Bloc de compétences 4 :**

**Appui à la gestion des moyens en situations dégradées exceptionnelles et lors de la mise en œuvre de dispositifs prévisionnels de secours**

Module 4.a : Gestion des moyens en situation exceptionnelle

Module 4.b : Communication, comportement et traitement des informations en situation exceptionnelle

### CERTIFICATION

Le diplôme d'assistant de régulation médicale s'obtient par la validation de l'ensemble des blocs de compétences.

Le jury de Certification, présidé par le directeur du CFARM, est souverain. Il statue sur la délivrance ou non du diplôme d'ARM sur présentation du dossier du candidat ayant validé partiellement ou totalement les compétences après entretien avec le jury d'Evaluation.

Les moyens techniques	Les moyens pédagogiques	Textes réglementaires
<ul style="list-style-type: none"> <li>Salle de cours équipée de vidéoprojecteur et écran interactif</li> <li>Salle informatique</li> <li>Plateforme numérique Uness Formation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Accompagnement individuel et collectif</li> <li>Préparation au jury d'entretien</li> <li>Modalités pédagogiques variées : présentiel, distanciel, mise en situation</li> <li>Mise à disposition des ressources via MyKomunote</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><a href="#">RNCP 38448</a></li> <li><a href="#">Référentiel de Formation 2023</a></li> </ul>
Méthodes mobilisées	Equivalences	Passerelles
<ul style="list-style-type: none"> <li>Présentation type cours magistral</li> <li>Travaux de recherches et travaux personnels guidés</li> <li>Travaux pratiques</li> <li>Mises en situation</li> <li>Suivi et évaluation par compétences</li> </ul>	Possibilité d'équivalence : <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	Possibilité de bénéficier de passerelles inter professionnelles : <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Blocs de compétences	Renouveler sa demande	Poursuite d'études
Possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	La demande de recevabilité peut être renouvelée 1 fois par an.	Pas de poursuite d'études spécifique
Indicateurs de performance		Contact
<b>Session 2023 :</b> Nombre de candidats accompagnés : 6 dont 1 abandon 0 % refus de validation (aucun candidat) 40 % validation partielle (soit 2 candidats) 60 % validation totale (soit 3 candidats sur 5 présentés)  81 % de satisfaction (4 réponses à l'enquête)		<a href="mailto:centreformationARM@chu-grenoble.fr">centreformationARM@chu-grenoble.fr</a> Tel : 04 76 76 84 28 **Adresse : CHU Grenoble Alpes Bâtiment René Coirier – 2 <sup>ème</sup> étage CS 10217 – 38043 Grenoble Cedex 9
Tarification		Handicap
Pour un devis personnalisé, merci de nous contacter : <a href="mailto:centreformationARM@chu-grenoble.fr">centreformationARM@chu-grenoble.fr</a>		Les candidats en situation de handicap compatible avec la formation et l'exercice du futur métier peuvent bénéficier d'aménagements d'examens et/ou de formation. Nous contacter : <a href="mailto:centreformationARM@chu-grenoble.fr">centreformationARM@chu-grenoble.fr</a>

## Nos engagements

- Nous proposons un accompagnement et un suivi pédagogique individualisés à chacun de nos candidats.
- Nous garantissons la participation d'intervenants experts et qualifiés dans leur domaine. Nos formateurs sont des experts métiers formés à l'accompagnement VAE et internes à la structure.
- Nous garantissons des méthodes et des outils pédagogiques innovants et adaptés au développement des compétences ARM (plateforme d'enseignement numérique, ateliers de simulation etc.).
- Nous proposons des méthodes pédagogiques variées : des cours magistraux, des travaux pratiques, des travaux personnels guidés, des situations simulées, des jeux pédagogiques etc.
- Nous proposons un calendrier d'accompagnement personnel et individualisé.